

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2009**

---

**Présidente :** Mme Anne-Claude JUIILLERAT VAN DER LINDEN  
**Vice-présidente :** Mme Murielle MARCHIANDO  
**Secrétaire :** Mme Lucia BARBEY  
**Membres :** Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

**Sont présents :**

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Frédéric OLOFSSON, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

**Excusés :** M. Thierry AESCHBACHER, M. Alain ERETZIAN

**Assistent à la séance :** M. François LANCE, Maire  
M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2009
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 4 mars 2009 -**  
**Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
  - a) Election du Vice-président **p. 590 Information**
  - b) Plan localisé de quartier route de la Chapelle No 29591-543-529 **p. 590 Information**  
- Audition d'habitants
  - c) Constitution d'une servitude d'empiètement en faveur de la parcelle 4154  
(propriété de l'Etat de Genève) et du DDP 4618 (propriété des TPG) **p. 591 Arrêté**
  - d) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 mars 2009 -**  
**Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**  
**Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -**  
**Séance du 16 mars 2009 -**  
**Rapporteur : M. Cédric ANNEN**  
Passerelle des Mouilles - Travaux de démolition -  
Crédit d'investissement (Fr. 750'000.--) **p. 593 Arrêté**
- 8) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -**  
**Séance du 16 mars 2009 -**  
**Rapporteur : M. Cédric ANNEN**
  - a) Vente du bâtiment et parcelle situés à l'Isle - Fleur d'Epine La Coudre  
à la Fondation Fleur d'Epine : report du délai du droit d'emption  
au 31 mai 2011 **p. 594 Arrêté**
  - b) Octroi d'un capital de dotation à la Fondation communale immobilière de  
Lancy Fr. 2'000'000.-- **p. 595 Arrêté**

## Séance ordinaire du 26 mars 2009

- 9) **Commission de l'administration, affaires économiques, information -  
Séance du 9 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Louise REY**  
Désignation des jurés des tribunaux 2010 **p. 596 Vote**
- 10) **Commission de la culture – Séance commune avec Plan-les-Ouates du 18 février 2009 –  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**  
Quelle collaboration en matière culturelle à envisager entre nos deux communes  
et quelle direction souhaitons-nous prendre ? **p. 596 Information**
- 11) **Commission des affaires sociales – Séance du 18 février 2009 –  
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**  
a) Villa "Yoyo" – audition de Mme Martine Miquel **p. 597 Information**  
b) Ludothèque – audition des responsables **p. 599 Information**  
c) Divers
- 12) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**  
a) Villa Tacchini - Point de la situation **p. 601 Information**  
b) Divers
- 13) **Commission de la sécurité - Séance du 9 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**  
a) Point de la situation à l'Etoile-Palettes **p. 602 Information**  
b) Présentation du concept mis en place par les travailleurs sociaux  
hors murs **p. 603 Information**  
c) Visite des nouveaux locaux au 62, avenue des Communes-Réunies **p. 604 Information**
- 14) **Commission des affaires sociales - Séance du 11 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**  
a) Visite des locaux de l'Epicierie solidaire **p. 604 Information**  
b) Audition de M. Jay, professeur au cycle d'orientation des Marais **p. 605 Information**  
c) Divers
- 15) **Commission des sports - Séance du 12 mars 2009 -  
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL**  
a) Audition de M. J.-M. Python, président du club Euroboules **p. 606 Information**  
b) Audition de M. R. Etienne, président du club Yen-Dô **p. 607 Information**  
c) Divers
- 16) Résolution « Pour une place du 1er-Août conviviale et animée » **p. 608 Résolution**
- 17) Propositions individuelles et questions **p. 609**
- 18) Questions du public **---**

Mis en forme : Français (France)

Mis en forme : Police :Gras, Français (France)

Mis en forme : Police :Gras, Français (France)

Mis en forme : Police :Gras, Français (France)

Mis en forme : Français (France)

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement , Français (France)

Mis en forme : Français (France)

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : MM. du Conseil administratif, Mmes et MM. mes collègues du Conseil municipal, Mme de Garrini du Secrétariat communal, Mme Augsburguer du Secrétariat municipal, MM. les chefs de service, M. Breda de l'Huis, M. Andrey du multimédia, M. de la presse écrite, Mmes et MM. du public, je vous salue et vous souhaite la cordiale bienvenue à cette première séance du printemps du Conseil municipal de Lancy.

Je vous saurais gré de bien vouloir éteindre vos téléphones portables pour ne pas troubler la séance et débiterai cette dernière par cette phrase du poète libanais Khalil Gibran : « C'est en croyant aux roses qu'on les fait éclore ». J'espère donc une fois encore que cette séance se tiendra dans la courtoisie et le respect appropriés à cet hémicycle.

J'excuse ici les absences de MM. Aeschbacher et Eretzian, annonce le retard de M. Sabev et de M. Olofsson ainsi que le départ anticipé de M. et Mme Alonso.

## Séance ordinaire du 26 mars 2009

### 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. MATHIEU : tout le monde a devant lui une résolution, nous souhaitons qu'elle passe au point 16) de l'ordre du jour.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons une proposition d'adjonction à l'ordre du jour de la résolution. Y a-t-il des oppositions à cette discussion ? Ce n'est pas le cas, donc cette résolution sera citée au point 16).

L'ordre du jour est accepté.

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2009

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Le procès-verbal est approuvé avec grand remerciement à son autrice.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons reçu une longue lettre de l'Asloca concernant les aménagements du quartier de la Praille-Acacias-Vernets, dont nous ne vous ferons pas lecture ici, elle représente à peu près 7 pages. Elle sera adressée aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, vous avez reçu la plupart de ces informations avec la convocation à cette séance, mais je vous rappelle que, parmi les structures qui jouent un rôle essentiel auprès des jeunes de notre commune, la Villa Tacchini, le Centre Marignac et le Terrain d'aventures Lancy-Voirets tiendront leurs assemblées annuelles, respectivement les 30 et 31 mars, ainsi que le 2 avril prochain. Je vous invite à y participer dans la mesure de vos possibilités.

Je vous rappelle également le vernissage demain soir à 18 heures de l'exposition collective d'artistes lancéens à la Ferme Marignac.

### 4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. LANCE : Vous signaler également le concert de l'Orchestre Lancy-Genève sous la direction de Roberto Sawicki qui se déroulera dimanche à 18 heures en l'église de la Sainte Trinité au Grand-Lancy.

Au niveau de vos agendas, si vous voulez bien prendre note : l'inauguration du poste ASM du Petit-Lancy se déroulera le mardi 5 mai à 18.30 heures, et une petite cérémonie inaugurale également de l'immeuble des Courtillets se déroulera le mardi 21 avril à 18.30 heures également.

M. RENEVEY : Vous annoncer également une visite de Serbeco et Transvoirie qui sera ouverte à l'ensemble du Conseil municipal. Cette séance de la Commission de l'environnement et développement durable aura lieu le jeudi 23 avril à 13.45 heures à la Mairie. Pour ceux qui sont à la Commission de l'environnement et

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

développement durable, et bien cette séance-là suivra après la visite. Donc c'est une bonne partie de l'après-midi de visite, mais évidemment que c'est intéressant de voir sur place les installations lorsqu'elles fonctionnent.

M. BAERTSCHI : Pas de communication.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y a pas de proposition.

**6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 4 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Mme Richert, je me permettrai de vous demander d'essayer de parler fort, en vous tournant vers le public, qui parfois, a quelque peine à vous entendre.

**a) Election du Vice-président**  
=====

Mme RICHERT présente le sujet : Il a été décidé d'élire M. Calabrese proposé par le parti Socialiste, en tant que Vice-président de la Commission.

**b) Plan localisé de quartier route de la Chapelle No 29591-543-529  
- Audition d'habitants**  
=====

Mme RICHERT présente le sujet : La commission reçoit M. Heer, nouveau président de l'Association de la sauvegarde du site de la Chapelle et Mme Ehrich, présidente du Groupement des riverains du champ de la Chapelle. Les deux associations ont travaillé ensemble et présentent une position commune sur la base du plan mis à l'enquête, l'été dernier et celle de la nouvelle version présentée le 29 janvier. Ils nous font part de leurs remarques sur le plan localisé de quartier en précisant qu'ils n'ont pas eu l'occasion de voir l'étude d'impact.

Leurs remarques portent sur :

- a) Le rehaussement des immeubles, le plan directeur de quartier adopté par le Conseil municipal et le Conseil d'Etat fixait les bâtiments à R+4 et R+5, or, le plan localisé de quartier indique R+4+S et R+5+S (le bonus de 10 % autorisé comme encouragement à Minergie rehausse les bâtiments par des super structures). Mme Ehrich et M. Heer expriment leur mécontentement en rappelant que, d'après la loi, le plan directeur a force obligatoire pour les autorités, tant communales que cantonales en fixant les gabarits. Ils proposent d'ajouter les 10 % de Minergie dans la dimension horizontale plutôt que verticale
- b) Le nombre de places de stationnement supplémentaires en conséquence
- c) L'élargissement de la route de la Chapelle en vue d'aménager des pistes cyclables. Les arguments avancés pour s'opposer à cet élargissement, consistent à dire qu'il suffirait de supprimer les places de stationnement le long de cette route afin de prolonger le bout de piste existante en incluant les deux sens de circulation, ou bien de faire une piste cyclable à un autre endroit pour permettre très vite une

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

liaison mobilité entre les immeubles et le Bachet, car le nouveau dispositif de circulation avec arrêts de tram etc. ne fonctionnera que, au mieux, dans une dizaine d'années

- d) La survie du cordon boisé central menacée par la surélévation de l'esplanade. Des experts consultés ont informé de l'asphyxie d'un arbre lorsqu'on lui met 20 cm de remblai autour du pied. Il semblerait que les différents services n'aient pas comparé une carte indiquant les courbes du terrain naturel avec celle du plan localisé qui indique les nouvelles courbes et ne se seraient, en conséquence, pas aperçus de ce problème
- e) La qualité du bâtiment de la crèche prévu n'est pas en harmonie avec les bâtiments existants, une structure pavillonnaire serait plus en adéquation
- f) La convivialité du lieu, hors espace commercial, dans le but de prévoir des aménagements pour s'asseoir sans consommer avec quelques arbres pour ombrager et des bancs permanents.

Des observations ont été faites sur plusieurs de ces points soit par le Président, soit par le Conseiller administratif, soit par le responsable du Service des travaux et constructions :

- a) On peut modifier la largeur des immeubles et non forcément ajouter un niveau, quant au bonus de 10 % dû à la construction Minergie. L'indice d'utilisation du sol indiqué sur le plan localisé de quartier est de 0,86, ce qui est relativement faible. M. Cramer aurait voulu une utilisation de 2, le Grand Conseil a refusé. Il est encore expliqué que le label Minergie représente 10 % d'augmentation de la surface mais non en termes de plancher brut. Les murs sont plus épais, cela entraîne moins de place à l'intérieur finalement le gain en surface est de 7 à 8 %.
- b) C'est le plan localisé de quartier qui fixe le nombre de places de stationnement, indépendamment de Minergie.
- c) Dans le projet de circulation de Genève-Sud, il n'est pas prévu d'utiliser la route de la Chapelle en tant qu'accès vers l'autoroute, il est question plutôt de modifier le giratoire de la Milice. Il est expressément dit que personne ne souhaite l'élargissement prévu en grande partie sur la route de la Chapelle. Durant le chantier les véhicules passeront par la Milice.
- d) Dans l'établissement du plan localisé de quartier, un préavis a été demandé au Service des forêts du Département, d'autre part, dans la partie légende du plan localisé de quartier, il est annoté clairement que les arbres, vergers et cordons boisés existants doivent être maintenus. Enfin, lors de la phase de requête en autorisation de construire, ces problèmes doivent être résolus. Lors des autorisations définitives, il s'agira de consulter le Département au sujet de cette problématique.

Avant de quitter la séance, Mme Ehrich et M. Heer précisent que les remarques exprimées ne remettent pas en question le plan localisé de quartier, mais ils informent que, si le plan ne tenait pas compte des modifications qu'elles entraînent, les associations iraient vraisemblablement plus loin sur le plan juridique.

La commission décide de ne pas voter l'arrêté au cours de cette séance, mais de prendre le temps de discuter au sein de chaque groupe. Le vote est reporté à la séance du début avril.

Une liste de points à soulever est établie :

- au sujet des gabarits
- au sujet des jardins autour des immeubles
- au sujet des jeux à prévoir
- au sujet de l'élargissement de la route de la Chapelle et de la circulation
- au sujet des places de parc pour tout véhicule
- au sujet de la piste cyclable
- au sujet de l'étude d'impact
- au sujet de la végétation (cordon boisé le long du CAD, arbres à proximité du CAD et emplacement de la future crèche, cordon boisé le long de la voie de circulation de l'entrée du périmètre)

**c) Constitution d'une servitude d'empîement en faveur de la parcelle 4154 (propriété de l'Etat de Genève) et du DDP 4618 (propriété des TPG)**

=====

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

Mme RICHERT présente le sujet : M. Baertschi rappelle, qu'à la suite de votations, il y a eu transfert d'actifs de l'Etat aux TPG. Or, une partie du bâtiment du Dépôt des TPG empiète sur les territoires de la Ville de Lancy.

La commission reçoit une délégation des TPG et M. Menu de l'étude Mottu et Van Berchem. M. Menu explique que le Registre Foncier s'est aperçu que le bâtiment des TPG dépasse la limite de la propriété. Il semble que le chemin des Avanchis ait été réalisé suivant une limite naturelle. Il s'agit, dès lors, soit de démolir, soit d'inscrire une servitude d'empiètement du bâtiment en sous-sol. Cette dernière solution permettrait de régler le problème sans passer par le Grand Conseil.

Il est demandé si ce genre de servitude peut se monnayer. M. Menu répond que toute servitude peut se monnayer mais, dans le cas présent, l'Etat de Genève n'a pas fait son travail au départ, la commune de Lancy n'a pas fait le sien au moment de l'aménagement du chemin. Il est difficile dans ce contexte de monnayer la servitude en question.

Un commissaire évoque la mise en balance de cette servitude avec la remise en service du 17 car les TPG créent un lourd handicap à la commune. Il est répondu que les personnes présentes ne sont pas les bons interlocuteurs mais que le message sera transmis.

Le projet d'arrêté est approuvé par 6 voix pour, 1 abstention.

M. LUSSI : Il y a eu une abstention, c'était moi, elle était uniquement motivée par le fait que je trouve quand même paradoxal que nous ayons été mis au pied du mur par les TPG qui nous suppriment une ligne, le 17 et que nous ne puissions absolument rien faire, raison pour laquelle, je souhaiterais qu'il y ait une ferme annonce du Conseil administratif. On ne peut pas mettre en balance ceci, mais insiste à nouveau lourdement pour le rétablissement de cette ligne. Il ne s'agit pas du bâtiment, il s'agit des fondations, des sous-sols qui empiètent sur le chemin. En fait, si on n'est pas d'accord d'arranger, cela crée quand même d'énormes problèmes de démolition. Ca fera peut-être plaisir à M. Golay, je veux bien croire qu'il y a beaucoup plus de frontaliers à Annemasse que nous en avons à Lancy.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Vous vous écartez un peu du sujet.

M. LUSSI : Non, je ne m'écarte pas du sujet parce que c'est pour cette raison, qu'on nous a dit qu'il n'y avait plus de motrice pour nous.

***L'arrêté 6c) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).***

**d) Divers**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Un commissaire exprime son mécontentement quant à la réduction du périmètre d'intervention au sujet de la place des Ormeaux, par rapport à ce qui était proposé lors de l'élaboration du concours. M. Côte explique que ce sont les coûts des surfaces à traiter qui ont été limités car les honoraires d'architectes auraient dépassé ceux prévus dans le cadre d'un concours sur invitation.

M. Côte donne le nom du lauréat, il s'agit du bureau d'architectes MID architecture Sàrl, les deux architectes ayant travaillé sur le projet sont Mmes Mical Mercier Oulevey et Muriel Zimmermann. L'artiste est M. Gérard Pétremand, sa proposition consiste en une composition de photos lumineuses d'éléments végétaux pris sur la commune, composition qui couvre la totalité de chacun des deux passages sous immeubles jouxtant la place.

Enfin M. Côte relève la très bonne entente entre les membres du jury professionnel et non professionnel.

**Séance ordinaire du 26 mars 2009****7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 5 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY  
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -  
Séance du 16 mars 2009 -  
Rapporteur : M. Cedric ANNEN****Passerelle des Mouilles - Travaux de démolition - Crédit d'investissement (Fr. 750'000.--)**

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Le Président accueille M. Kuonen et évoque un courrier de M. Martignier de Bernex qui s'inquiète de son avenir professionnel à l'égard de son commerce se trouvant sous la passerelle.

M. Renevey rappelle que cette passerelle a été construite dans les années 80 et qu'elle a perdu tout son sens puisque des passages piétons ont été créés en dessous. Le montant de la restauration serait similaire à celui de la démolition. Quant au courrier, il en a pris connaissance et ne croit pas que la suppression de la passerelle entraîne la mise en danger de la situation professionnelle de M. Martignier.

M. Kuonen présente le sujet. La passerelle a trois travées et mesure 4 m de large sur 80 de long. Au Nord, il y a un escalier et un ascenseur pour l'accès au P+R en sous-sol. Des éclats de béton tombent sur la route, la rénovation coûterait Fr. 700'000.--. L'élément central pesant plus de 200 tonnes, il sera découpé pour être descendu. L'accès au square Clair-Matin devra être fermé lors de ces travaux et le parking fermé une seule nuit.

A la question du Président, M. Kuonen répond que ce n'est pas le gabarit du tram qui exige la démolition de cette passerelle, mais que c'est une question d'entretien qui motive cette décision. Pour ce faire, l'intervention d'un architecte est nécessaire car des barrières de sécurité devront être installées et il faudra repenser les accès souterrains.

Le Président lit l'arrêté et passe au vote, il est accepté à l'unanimité.

M. ANNEN présente le sujet : Le Conseiller administratif souhaite profiter des synergies du chantier du tram pour réaliser cette démolition.

Puis, M. Kuonen explique que cette passerelle, devenue inutile après l'arrivée d'un passage piéton à ce même endroit, est de plus inutilisée, excepté un joggeur municipal solitaire qui trouvera sans problème d'autres marches à compter sur la commune. En ce qui concerne la somme qui avait été prévue pour la démolition, il fait savoir que l'on profite des synergies avec le chantier du tram, mais cela se révèle un peu plus pénalisant, car l'appel d'offre est plus restreint du fait que les travaux de démolition sont des travaux de sous-traitance à l'intérieur d'un consortium. Comme l'ouvrage est assez conséquent, 82 m. de long, et qu'il y a les lignes de bus qui y passent, ils ne peuvent travailler que de nuit. De plus, tous les 25-30 ans, l'ouvrage doit être soumis à des révisions lourdes qui coûteraient pratiquement le prix de la démolition.

Diverses questions sont posées :

- Est-ce que l'arrivée du tram oblige la démolition ? Non.
- Les commerçants qui avaient contribué à l'époque à la construction ont-ils été consultés ? Oui, aucune opposition.
- Y-a-t-il une possibilité d'aide du Canton pour ces travaux ? Non, la passerelle est une propriété de Lancy.

L'arrêté est donc accepté à l'unanimité.

**L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité par 31 oui. (Voir Annexe).**

**Séance ordinaire du 26 mars 2009****8. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -  
Séance du 16 mars 2009 -  
Rapporteur : M. Cedric ANNEN****a) Vente du bâtiment et parcelle situés à l'Isle - Fleur d'Epine La Coudre à la  
Fondation Fleur d'Epine : report du délai du droit d'emption au 31 mai 2011**  
=====

M. ANNEN présente le sujet : Le Conseiller administratif annonce que M. Stocker, Président de la Fondation Fleur d'Epine, qui devait présenter la situation actuelle, est absent. Il explique qu'il s'agit de prolonger le délai du droit d'emption au 31 mai 2011.

La question de l'entretien qui doit être assumé par la Ville de Lancy jusqu'à la vente est discutée et le fait de minimiser les frais jusqu'au délai ressort clairement.

Actuellement, c'est l'armée qui occupe ce bâtiment et le loyer versé à la Commune assure un résultat positif qui revient à un coût d'entretien nul sans entretien lourd. La présence de l'armée n'étant pas forcément assurée, il paraît évident que le jour où la location s'arrête, il y aura davantage de souci.

Après de vaines recherches d'acquéreurs de ce bien durant plusieurs années, c'est finalement M. Stocker qui s'est intéressé à cet objet en souhaitant le transformer en bâtiment pour les personnes âgées. Ce report de délai est donc nécessaire afin d'avoir toutes les autorisations de la part de l'Etat qui est très long. Ce serait une occasion pour la commune de Lancy de pouvoir enfin céder cette bâtisse.

Le Président, à ce stade de la discussion et suite à une demande d'un commissaire, met au vote le fait de continuer le débat ce jour, malgré l'absence de M. Stocker. Il constate que la majorité souhaite continuer le débat.

En conclusion, il est demandé au Conseiller administratif d'être attentif à ce que les entretiens potentiels ne viennent pas trop grever le prix de vente, en tenant compte que nous n'avons pas d'autre acheteur potentiel. Il est important que, lors de cette transaction, les deux protagonistes soient gagnants.

Le Conseiller administratif propose de donner plus de précisions lors du Conseil municipal, après avoir contacté M. Stocker.

L'arrêté est adopté à la majorité (3 abstentions).

M. LANCE : Concernant les travaux, je laisserai M. Renevey répondre J'ai remarqué qu'il y avait juste un petit problème de date. Nous vous avons demandé en commission de reporter le délai au 31 mars 2011, mais en réalité c'est au 31 mai 2011, le dernier jour de la législature, c'est bien mentionné dans l'arrêté.

Si vous acceptez ce changement, c'est uniquement au niveau de 2 mois pour que cela tombe le dernier jour de la législature. Il y a une autre possibilité, soit Mme de Garrini m'apporte un arrêté rectifié, soit on reste au 31 mars 2011, soit on change et on le reporte de 2 mois.

Le Conseil administratif vous propose de reporter le délai au 31 mai 2011.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Est-ce que vous êtes d'avis à accepter cette modification ? Merci pour votre grande complaisance.

M. RENEVEY : Effectivement, pour avoir le maximum d'informations au vu de cette séance, M. Coray a eu la joie de monter à l'Isle pour obtenir un certain nombre de réponses.

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

Je peux vous donner les explications suivantes : que le plan général d'évacuation des eaux a mis en évidence une arrivée d'eau claire parasite dans le collecteur des eaux usées qui provient de notre bâtiment. Que le contrôle caméra a révélé que le fonds d'une des chambres n'est plus étanche et le collecteur d'eaux usées est affaissé ainsi que des racines obstruant ledit collecteur. La municipalité de l'Isle commencerait les travaux au printemps 2009 et ne considère pas un report de délai comme quelque chose d'envisageable, ce qui fait que nous nous trouverions avec des travaux d'un montant estimé à Fr. 35'000.-- au jour d'aujourd'hui.

Voilà les informations que j'ai pu obtenir avant cette séance pour être le plus clair possible pour le vote.

***L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité par 32 oui. (Voir Annexe).***

**b) Octroi d'un capital de dotation à la Fondation communale immobilière de Lancy  
Fr. 2'000'000.--**

=====

M. ANNEN présente le sujet : Ce point est présenté suite à la demande d'un capital de dotation de Fr. 2 millions de la Fondation Immobilière Communale de Lancy. Ce capital doit permettre à la Fondation d'une part, de commencer ses activités avec un fonds de roulement pour les dépenses constitutives ainsi que les charges courantes de fonctionnement ; et, d'autre part, de permettre à celle-ci d'obtenir un certain crédit lors des discussions avec les divers interlocuteurs pour l'acquisition des objets immobiliers concernés et lui permettre de réaliser les buts prévus dans les statuts.

Une discussion s'ensuit abordant les différentes possibilités de fournir ce montant à la Fondation, soit par le biais d'une avance ou d'un prêt, soit par le biais d'une dotation en nature.

Il est aussi évoqué le fait que, lors des premiers débats, les subventions des LUP devaient suffire à la dotation de la Fondation et que la Commune n'aurait aucun apport à faire, ce qui aurait évité un endettement supplémentaire.

Le Conseiller administratif confirme que, pour lui aussi, c'était cette solution qui était prévue, mais que, devant le flou du Département sur le montant de la subvention, la solution proposée actuellement revêt plus de sécurité pour la Fondation.

Un commissaire propose que la dotation soit liée à l'acquisition des objets de l'Etoile-Palettes, condition sine qua none pour lui de la création de la Fondation.

Le Conseiller administratif explique qu'il est difficile de lier ces deux éléments, s'agissant d'une condition qui pourrait interférer dans le fonctionnement de la Fondation si un évènement exceptionnel devait ne pas conclure à cette acquisition, qui reste le but constitutif de celle-ci.

Dans un but constructif l'ensemble des commissaires, moins une abstention, adopte l'arrêté.

M. LANCE : En effet, il y a eu la question posée en commission concernant le droit de vote des Conseillers municipaux siégeant au Conseil de Fondation. Nous nous sommes renseignés auprès du directeur de la Surveillance des communes qui nous a confirmé que les Conseillers municipaux membres du Conseil de Fondation n'ont pas l'obligation de s'abstenir, car ils n'ont pas d'intérêt direct dans la Fondation. Donc, vous pouvez voter.

M. LUSSI : Je reviens quand même sur plusieurs interventions qui ont été faites, je ne veux pas refaire l'historique. Tout le monde était clair que nous étions partants pour cette Fondation, qu'il devait y avoir des subventions qui auraient fait le capital de départ. Nous n'allons pas faire obstruction envers ceci. Je trouve simplement dommage, et je demande au Conseil administratif, s'il n'y a pas moyen de dire à la Fondation

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

que, si les subventions arrivent, elles reviendront à la commune et ne seront pas un capital supplémentaire à sa disposition.

M. LANCE : Je crois que M. Lussi n'était pas à la Commission des finances. Cette question a été posée à plusieurs reprises en Commission des finances, comme je l'ai dit, ce n'est ni une subvention, ni un prêt de la Ville de Lancy à la Fondation, c'est une dotation. Cela veut dire que c'est un capital qui est constitué pour la Fondation, qui a une certaine valeur pour la Fondation, pour négocier avec des interlocuteurs, et en particulier, avec les banques. Donc, ce n'est pas une somme qui est à rendre à la Commune, c'est une dotation.

***L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité par 32 oui. (Voir Annexe).***

**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, INFORMATION -  
Séance du 9 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Louise REY**

---

**Désignation des jurés des tribunaux 2010**  
=====

Mme REY présente le sujet : Conformément à l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941, les commissaires, au cours de cette séance, ont porté leur choix sur 181 juré(e)s parmi les citoyennes et citoyens genevois-(e)s et confédéré(e)s de notre commune, âgé(e)s de plus de 25 ans (1984) et de moins de 60 ans (1951).

Pour 2010, le choix des juré(e)s doit se porter dans les lettres N à Z. selon la liste que vous avez tous et toutes reçue.

La liste est à faire parvenir au plus tard le lundi 6 avril 2009 au Service des votations et élections.

***Vote accepté à l'unanimité par 32 oui. (Voir Annexe).***

**10. COMMISSION DE LA CULTURE - Séance commune avec Plan-les-Ouates -  
Séance du 18 février 2009 -  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

---

**Quelle collaboration en matière culturelle à envisager entre nos deux communes et quelle direction souhaitons-nous prendre ?**  
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : En préambule, la Présidente informe que le but de ces rencontres avec la Commission de la culture de Plan-les-Ouates est de trouver une synergie de collaboration possible entre Lancy et Plan-les-Ouates.

Elle rappelle que, lors de la dernière séance, quelques idées ont déjà été évoquées, comme l'organisation d'un concert en commun pour la Fête de la musique ainsi que des conférences. Malgré le fait que certains commissaires de Lancy aient été refroidis par l'affaire des Cherpines.

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

Elle insiste sur le fait qu'il est nécessaire de définir les cadres et les rythmes de travail pour cette éventuelle collaboration.

Mme Mamie prend la parole et déclare que son service a été approché par une équipe composée d'un metteur en scène et d'une pédagogue qui organisent des manifestations socioculturelles dans les quartiers et pense que ce type de spectacle pourrait être organisé sur la Commune. Malheureusement, les coûts d'une telle organisation sont estimés entre Fr. 100'000.-- et Fr. 150'000.-- pour un nombre restreint de représentations, ce qui est relativement élevé pour ce genre de spectacle; mais pense malgré tout que c'est un concept intéressant qui pourrait rentrer dans le cadre d'une relation intercommunale.

Un commissaire demande des précisions quant à la possible collaboration déjà évoquée en séance du projet de la bibliothèque-médiathèque dans le secteur de Lancy-Sud. Le Président de la Commission de la culture de Plan-les-Ouates répond que sa Commune est favorable à ce projet, mais mentionne que la motion qui soutenait ce projet a été votée lors de la dernière législature et que, pour l'instant, elle n'a pas été remise en question.

A ce stade de la discussion, plusieurs commissaires s'accordent à dire qu'il est effectivement nécessaire de définir un thème central comme moteur pour une future collaboration entre les deux Communes, si cette dernière devait avoir lieu.

Le Président de la Commission de la culture de Plan-les-Ouates pense que, dans un premier temps, il faudrait définir les budgets afin de savoir quels projets en commun sont envisageables.

Mme Arnold, Conseillère administrative de Plan-les-Ouates mentionne que la collaboration est un sujet discuté de longue date dans sa commune et confirme que le projet de bibliothèque-médiathèque intéresse vraiment Plan-les-Ouates. Elle indique ensuite qu'il est évident que l'aspect financier est important.

M. Lance partage cette opinion. Concernant la bibliothèque il confirme qu'une majorité des Conseillers municipaux sont favorables à un projet de bibliothèque-médiathèque dans le secteur de Lancy-Sud. Il déclare également que des fêtes et des événements conjoints pourraient être organisés dans ce secteur. A propos de l'aspect financier, il rappelle que, pour l'instant, Lancy n'a pas de budget précis du fait qu'un référendum est en cours et qu'il n'est pas exclu qu'un nouveau budget devra être voté. Il ne peut donc pas donner plus de précisions à ce sujet.

Quelques idées de collaboration sont encore évoquées, comme par exemple le fait d'exposer l'histoire de Plan-les-Ouates à la Ferme de la Chapelle et de Lancy à la Julienne. L'organisation de concours d'arts sur des thèmes communs, ainsi que la nécessité de travailler sur la jeunesse des deux communes.

Concernant le problème de la jeunesse, M. Lance déclare qu'il y a effectivement quelque chose à faire au vu des problèmes en recrudescence à l'Etoile-Palettes, il précise que c'est même un véritable problème de fond.

Pour conclure la Présidente résume alors les idées à suivre comme : la Chapelle-les-Sciers, la bibliothèque-médiathèque, la jeunesse et l'enfance. Elle ajoute que ce sont des pistes intéressantes à suivre...

**11. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 18 février 2009 -  
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY****a) Villa « Yoyo » - audition de Mme Martine Miquel**

=====

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Mme Miquel nous présente la villa Yoyo, projet dont elle est directrice. La villa Yoyo est un accueil parascolaire pour les enfants d'âges de l'école enfantine à primaire. Il existe déjà deux villas Yoyo à Genève dont une à Versoix et l'autre à Onex dans le quartier de la cité Nouvelle.

Ce projet a vu le jour en 1998 à St-Gall et a gagné l'autre bout de la Suisse. Les enfants sont accueillis et y trouvent un soutien scolaire, un goûter et des activités, mais l'objectif principal est la prévention de la violence et un travail au quotidien sur l'éducatif. C'est le seul lieu d'accueil libre pour la tranche d'âges des 4 à 6 ans. Le projet est destiné aux enfants des quartiers urbains ou para-urbains qui n'ont pas la chance d'avoir une activité après l'école. Il s'adresse aux enfants défavorisés qui traînent de plus en plus jeunes du fait que les parents travaillent souvent tard, cette tranche d'âge est la plus fragile, avec le risque de se faire entraîner dans des bandes d'ado.

Avant, on voyait des enfants avec la clé autour du cou, maintenant il n'y pas de clé du tout ! Les enfants n'ont pas accès à leur logement pour diverses raisons. Il n'est pas rare d'en voir qui attendent sur les trottoirs que les parents rentrent. L'association est plutôt préoccupée de savoir si la porte chez ces enfants sera ouverte quand la ville Yoyo fermera les siennes.

La villa d'Onex est ouverte 5 jours sur 7 et de 16h00 à 18h30. Il y a 2 personnes fixes pour l'encadrement, 2 responsables à 50 % au bénéfice d'une licence en psychologie et une adjointe à 50 %. Il y a aussi des stagiaires et du personnel placés par l'Office Cantonal de l'emploi. La directrice recherche toujours un responsable qui a un cursus universitaire et, pour adjoint, quelqu'un qui a un parcours dans la créativité.

De plus, la villa offre aux ados de venir travailler comme stagiaires, ils ne peuvent plus faire partie du projet pour raison d'âge, mais ils peuvent gagner quelques sous en y participant d'une manière différente.

L'association travaille avec l'école des Tattes et l'année dernière il y a eu 2 semaines d'animations communes. La villa Yoyo est bien perçue par la population, c'est un lieu rassurant pour des parents très marginalisés et elle devient un point de repère. Il y a une moyenne de 30 enfants par jour à Onex et 46 à Versoix, mais l'association d'Onex ne peut plus progresser car elle est à saturation.

L'association n'a pas besoin d'une villa, un appartement suffirait car le projet veut un accueil à l'intérieur contrairement aux terrains d'aventure ; Yoyo exprime à la fois l'idée du jeu et celle du va-et-vient. Un lieu apte à recevoir des enfants qui ne peuvent pas être accueillis ailleurs, mais le but n'est pas d'avoir que des enfants avec un parcours scolaire difficile, c'est de pouvoir faire de la mixité. Le projet touche une population qui en a besoin, mais si les amis veulent les suivre, ils sentent qu'ils peuvent le faire.

La directrice travaille en réseau avec les écoles, les directeurs d'écoles, éventuellement avec les infirmières scolaires, des fois avec le SPMI et les services sociaux des communes. Il lui est déjà arrivé, dans des situations d'extrême gravité, de faire appel aux services psychiatriques de garde. Il est important que les professionnels sur place trouvent des relais.

La directrice nous explique qu'il y a un nouveau partenariat avec l'Institut Jacques Dalcroze qui a débuté en septembre 2008 et qui est financé par l'association Musique et Vie. Les responsables ont relevé beaucoup de difficultés chez les enfants de la villa Yoyo liées à l'estime de soi, à la pauvreté culturelle. Ils ont mis en place un projet original où une enseignante de l'Institut vient à la villa deux fois par semaine donner des cours de rythmique. Cela part de l'idée de bâtir l'éducation sur les forces de l'enfant.

Ce projet à été construit selon trois impératifs :

1. il n'y a pas d'inscription
2. les moniteurs de la villa Yoyo ont été formés par l'institut Jacques Dalcroze pendant 5 demi-journées
3. les enfants des villas sont invités à aller voir les spectacles de l'institut Jacques Dalcroze

Un bilan sera établi le 2 mars pour savoir si le projet mérite d'être poursuivi.

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

Le projet nécessite la mise à disposition d'un appartement. Cependant l'association dispose d'une petite part de produits propres, un foyer et un fitness rapportent de l'argent que le comité réinvestit totalement dans ses projets jeunesse. Il y a ensuite une recherche de fonds et une subvention est demandée à la commune. A noter que le budget de fonctionnement annuel est de Fr. 214'000.-- et la part de subvention demandée serait de Fr. 90'000.--.

Avant de quitter la séance, Mme Miquel nous remet une invitation pour la projection d'un court métrage sur la villa Yoyo.

**b) Ludothèque - audition des responsables**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Nous sommes reçus par la Présidente, Mme Burkart et son comité. Sans plus tarder, nous commençons par une visite des lieux. La ludothèque se compose d'une salle de jeux, d'un large corridor avec trois téléviseurs pour des jeux vidéo et de la salle de prêts avec une multitude de jeux de société et jouets pour tous âges.

Un comité de 6 personnes, toutes bénévoles, composé de Mmes Troendle, secrétaire, Trachsel, trésorière, Sthioul, responsable des fêtes, Reinhardt, publicité et Internet, Bounous, relations publiques et Burkart, présidente ainsi que préposée aux achats et aux relations extérieures. En plus du comité, il y a 3 autres personnes dont un monsieur qui s'occupent de la vérification des jeux, de la décoration et de toutes les tâches incombant à la vie d'une ludothèque.

La ludothèque de Lancy existe depuis près de 20 ans, mais c'est son avenir qui interpelle le comité : d'une part, c'est l'emplacement futur de la ludothèque et, d'autre part, c'est la relève des ludothécaires dont l'âge se situe entre 52 et 80 ans.

Il est vrai qu'un déménagement sera inévitable, aussi il faudra trouver un endroit adéquat. Il leur semble important qu'il soit proche d'une école, d'une activité parascolaire ou, pourquoi pas, d'une bibliothèque ? Au Grand-Lancy ou au Petit-Lancy...

Le comité est persuadé qu'une ludothèque doit avoir sa place dans une ville comme Lancy et est très satisfait du soutien qu'il a toujours reçu de la commune, mais après bientôt 20 ans, il est temps de regarder plus loin.

Dans certaines communes, notamment à Genève, le personnel est entièrement rémunéré, dans d'autres, un poste à 100 % a été créé et ce sont 2 personnes qui le partagent.

C'est la dernière solution qui semble au comité la plus adaptée à la situation de Lancy. Bien entendu, ce ne seront pas des personnes du groupe actuel qui seront rémunérées mais 2 personnes engagées à temps partiel. Le comité propose à la commission d'y réfléchir pour l'avenir des familles de Lancy.

Mme Toendle demande, à titre personnel, et en tant que dernière ludothécaire bénévole de prendre conscience que depuis 20 ans, Lancy se targue de posséder une ludothèque mais sans avoir à déboursé beaucoup d'argent, puisque cet établissement est entièrement géré par des bénévoles. Enfin, elle nous pose la question : Voulez-vous oui ou non garder une infrastructure pour les enfants qui leur permette d'apprendre de façon ludique, en complément aux divers terrains d'aventure ?

Si c'est non - ce qu'elle n'ose penser - il vaut mieux laisser la ludothèque périlcliter et elle s'éteindra d'elle-même vu l'âge des responsables. Si c'est oui, alors elle demande d'envisager sérieusement la proposition du comité et au besoin de rattacher directement la ludothèque au service communal afin de garantir la pérennité de cette institution.

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

La ludothèque est ouverte les mardis, mercredis et jeudis de 16h00 à 18h30 et un samedi après-midi par mois pour les anniversaires.

En effet, il est possible de venir fêter son anniversaire à la ludothèque, deux ludothécaires, dont Mme Sthiou, en assurent le bon déroulement. Les enfants disposent du corridor avec les tables et ont accès à la salle de jeu. Cette activité est réservée aux abonnés et coûte Fr. 60.--, ils apportent le goûter et le nettoyage ne leur est pas demandé.

Une centaine de familles fréquente la ludothèque, l'abonnement annuel est de Fr. 35.-- pour les Lancéens et de Fr. 40.-- pour les gens de l'extérieur. Quelques familles ne sont pas membres et paient seulement une location de Fr. 4.- par jeux. L'accès à la salle de jeux est gratuit, car sous la responsabilité des parents.

Un commissaire craint que le fait de rémunérer quelqu'un avec un statut aille peut-être casser la dynamique des personnes bénévoles. Ne vaudrait-il pas mieux compenser par une indemnité ? Ensuite, il conviendrait de rechercher une nouvelle personne quand quelqu'un voudra prendre congé de la ludothèque. Il trouve tellement formidable que ce soit – avec tout le respect qu'il convient de conférer à ce terme – des « Mamies » qui s'occupent de la ludothèque. C'est certainement mieux qu'une personne jeune qui viendra là en tant que salariée et qui s'en ira à 17h00 en ayant accompli sa journée de travail.

En réponse, Mme Troendle cite l'exemple de Vernier qui fonctionne avec des personnes rémunérées et des bénévoles. A Lancy, si plusieurs « mamies » tombaient malade en même temps, la ludothèque resterait fermée, raison pour laquelle le comité envisageait 2 personnes jeunes pour redonner du tonus.

Mme Burkart indique qu'en ville de Genève il y a 11 ludothèques dont 5 entièrement rémunérée. Il y a 5 personnes par ludothèque dont quelques-unes à temps partiel.

En réponse à un commissaire, elle précise qu'il y a aussi des heures de travail en dehors des heures d'ouverture. Les deux demi-postes représenteraient au total 40 heures de travail par semaine et ainsi il serait envisageable d'ouvrir la ludothèque aussi pendant les vacances scolaires.

Pour conclure, Mme Burkart nous livre une réflexion. Un enfant qui vient jouer à un jeu de société doit s'adapter et suivre des règles. Ce sont les premières leçons de civisme. C'est en jouant qu'il comprend les choses de la vie qui lui seront utiles plus tard à l'école et comme adulte. C'est important qu'il apprenne cela tôt en jouant et sans s'en rendre compte.

Nous terminons cette commission autour d'une copieuse collation offerte par le comité de la ludothèque.

**c) Divers**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Baertschi rappelle qu'il avait été question de rémunérer les délégué(e)s pour leur participation, notamment aux assemblées générales, le montant prévu avait été fixé à Fr. 150.--. La Présidente précise que ce montant avait été proposé en commission, présenté au Conseil Municipal, mais qu'il n'y a pas eu de vote.

La présidente indique le montant de Fr. 150.-- est une somme forfaitaire annuelle. Elle propose d'établir un cahier des charges, où des droits et devoirs seront précisés. A suivre...

**12. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 5 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

---

**Séance ordinaire du 26 mars 2009****a) Villa Tacchini - Point de la situation**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Renevey rappelle que 8 séances ont été nécessaires à ce dossier depuis l'automne 2007. Le sujet était présenté en octobre 2007 avec une visite sur place et la commission procédait à un vote de principe en novembre. En février 2008, la commission a accepté par un vote de principe un projet de Fr. 2 millions hors taxe et le crédit d'étude de Fr. 250'000.-- voté en mai 2008. On nous présente un devis général avec un surcoût de Fr. 900'000.-- faisant suite aux modifications apportées. Une économie de Fr. 50'000.-- pourrait être envisagée en ayant recours au service de la PC pour la démolition du bâtiment. Il note encore que les normes Minergie rehaussent évidemment les coûts. La Commission devra se décider soit pour le projet de Fr. 2,9 millions soit de s'en tenir à la cible financière de Fr. 2 millions.

M. De Planta prend la parole et déclare que si la cible avait été acceptée, le feu vert aurait été donné par le Conseil administratif. C'est par souci de transparence que le dossier est présenté à la commission. Les chiffres présentés sont au plus juste, toutefois certains chiffres d'ingénieurs sont surestimés, de fait les honoraires devraient diminuer. Le surcoût s'explique par l'augmentation de 8.8 % des m2 et 19,5 % des m3.

Dans ce projet, la salle a été un peu diminuée, mais a une capacité de 200 personnes debout ou 300 assises, elle est placée au milieu des autres locaux, le hall d'entrée et l'accueil ont été unifiés, la cuisine agrandie avec un bar s'ouvrant sur la salle, les vestiaires placés à l'entrée et les locaux techniques s'étalent sur 2 niveaux. Du béton a finalement été retenu pour répondre au problème acoustique, il sera naturel, car le béton teinté dans la masse présenterait une dépense supplémentaire de Fr. 60'000.--.

D'autre part, la toiture végétale a été conservée dans le projet. Il termine en rappelant que les équipements sont assez sommaires, mais qu'une réserve a été prévue. De plus, les deux crédits d'études ont été indiqués dans le devis.

Selon M. Renevey, Lancy pourrait bénéficier du fonds d'équipement communal (FEC) pour ce projet.

M. de Planta répond au Président qu'il lui fera parvenir la consommation en KW du bâtiment.

A la question d'un commissaire qui pensait que l'équipement de scène devrait être compris dans le devis. M. de Planta répond que ce dernier est fourni par les utilisateurs, quant au mobilier évoqué dans le devis, il s'agit du mobilier mobile, outre la cuisine.

Un commissaire remarque que le prix des revêtements de sol a évolué, il se demande s'il n'avait pas été sous-estimé dans un premier temps ?

M. de Planta lui répond que les Fr. 2 millions concernaient le bâtiment, les aménagements secondaires n'étaient pas compris dans le devis. Toutefois, le degré de précision des chiffres actuels est bon.

S'ensuivent des discussions pour savoir ce qui pourrait être supprimé pour diminuer le coût, le Président évoque les horaires d'utilisation du bâtiment, une chaudière à gaz suffirait et permettrait une économie de Fr. 300'000.--. D'autre part, il est favorable au Minergie, mais il pense qu'il faudrait être plus attentif à la typologie des bâtiments avant d'appliquer ces normes.

Au vu de toutes ces discussions, le Président déclare ne pas vouloir passer au vote de ce projet, d'autant plus que des économies semblent être possibles.

M. de Planta suggère de rencontrer à nouveau les utilisateurs pour leur faire comprendre que les prix sont trop élevés et qu'il convient de proposer des options.

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

M. Renevey comprend qu'il est nécessaire de prendre des mesures afin de diminuer le coût tout en préservant les surfaces et demande alors à M. de Planta de retravailler ce projet et de nous présenter une nouvelle version.

**b) Divers**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Renevey déclare que le dossier du préau de l'école du Bachet n'avance pas aussi vite qu'espéré. Il ajoute qu'un oui de principe est acquis pour le préau principal, mais que les propriétaires renâclent en ce qui concerne le second préau. Maintenant les délais sont trop courts pour cet été et il faudra tabler sur l'été 2010 pour la réalisation des travaux.

Un intérimaire a été engagé pour remplacer M. Fischer et des mesures ont été prises pour le remplacement de M. Kuonen qui partira à la retraite cet été.

Le déménagement de la Maison de la Sécurité pourra se faire cet été.

**13. COMMISSION DE LA SECURITE - Séance du 9 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO****a) Point de la situation à l'Etoile Palettes**

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : Afin de faire le point sur la situation actuelle des allées 62, 64, 66 des Communes-Réunies, la commission a tenu sa séance dans les anciens locaux du Point de Rencontre, sis au 76, des Communes-Réunies. Le débat s'est déroulé en présence de M. Lance, Conseiller administratif et maire de Lancy, MM. Scaglioni et Demierre, de la commune de Lancy, M. Russo, représentant de toutes les régies de l'Etoile-Palettes. M. Santos, concierge des allées concernées par cette problématique, Mme Schelker, enquêtrice, de la sécurité publique et l'îlotier, M. Steve Cadoux, TSHM et des représentants de l'Association des Habitants de Lancy-Sud.

En introduction, M. Lance fait un résumé succinct des événements qui se sont déroulés, à partir de fin novembre 2008 dans le quartier, soit : vandalisme, recrudescence de violence, conflits avec les locataires. Ceux-ci ont exprimé leur ras-le-bol en adressant une pétition aux autorités de Lancy, au Procureur général, ainsi qu'à la police.

M. Russo confirme les propos tenus par M. Lance. Depuis octobre/novembre 2008, précise-t-il, 12 plaintes ont été déposées auprès du Procureur général, dont, la dernière, la semaine passée. A ce jour, il n'y a eu aucun accusé de réception des plaintes déposées et il le déplore, car dit-il, lorsqu'on prend la peine d'écrire, de faire des photos et un rapport en y mettant un maximum d'indices, le minimum est de prendre en considération le travail de la personne par un accusé de réception. Certes, le problème n'est pas récent, mais il s'est aggravé depuis le mois de novembre et ne concerne que les allées 62-64-66. Pourquoi ces allées ? Les 62 et 64 ont une entrée par devant et une sortie directe par derrière, cette dernière ne pouvant pas être fermée pour des raisons de sécurité (lors d'incendie dans l'immeuble par exemple). De ce fait, les jeunes peuvent donc s'enfuir si les gendarmes arrivent.

Au sujet des déprédations commises dans les allées, M. Russo estime important que M. Santos, concierge du 62 au 68, concerné par ce problème, témoigne de ce qu'il subit au quotidien. Effectivement, ce dernier souligne que le quartier est devenu un peu la zone, des jeunes de l'extérieur viennent faire leurs petites magouilles, en mangeant, en faisant la fête et en laissant des saletés un peu partout.

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

Au début, il intervenait, mais à peine reparti, tout recommençait et pour arriver à maintenir la propreté, il faut nettoyer dès 7 heures le matin jusqu'à tard le soir. Il dit se sentir impuissant face à cette problématique, car s'il se manifeste, c'est encore pire le lendemain. De plus, en voulant être plus strict, on a mis un Securitas dans ces allées, mais cela a eu un effet contraire, le vandalisme a touché tout le quartier.

Une commissaire, habitante de l'immeuble, confirme les propos tenus par M. Santos et, pour se faire une idée des saletés laissées sur place, il faudrait faire des photos, pour que chacun puisse voir le manque de respect du nettoyage des concierges.

Toutefois, M. Santos tient à souligner que parmi toutes les déprédations commises, certaines ne sont pas commises par ces jeunes, car lorsqu'une poubelle brûle à 23h30, ils n'en sont pas forcément responsables, Ils ont leur lot de choses qu'on leur reproche, mais il faut aussi les défendre un minimum pour instaurer le dialogue. Une autre commissaire tient à souligner le travail remarquable que font les concierges dans ces allées et espère qu'ils sont bien payés par les régies.

Mme Schelker, enquêtrice de la sécurité publique, tient à préciser que la police passe toutes les nuits dans ces allées. Les squatteurs se font chasser, puis ils reviennent quelques jours après. Elle a eu un dialogue avec eux, après avoir vu les photos d'objets saccagés (boîtes aux lettres cassées, vitres brisées). Concernant les plaintes mentionnées par M. Russo, elle pense que le Procureur prendra connaissance de ces plaintes, mais en ce qui la concerne, elle a tout le dossier des autres plaintes et ne peut répondre pour le moment car le dossier est en cours.

Cependant, d'entente avec M. Lance, il a été décidé d'avoir une approche plus préventive que répressive. Le Conseil administratif a donc pris en main le problème avec tous les acteurs de la sécurité et du social. Un projet d'ouverture d'un local au sein de l'Etoile-Palettes pour accueillir les jeunes 3 soirs par semaine a été proposé par des travailleurs sociaux. Pour ce faire, les locaux de l'ex-paroisse protestante étant vacants, alors l'Exécutif a jugé utile de demander à l'Association des Habitants de Lancy-Sud de déménager dans ces locaux afin de pouvoir disposer de l'arcade du Point de Rencontre pour l'accueil de ces jeunes. L'Association donc a répondu favorablement à la proposition du Conseil administratif.

**b) Présentation du concept mis en place par les travailleurs sociaux hors murs**  
=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : M. Cadoux, indique à la commission qu'ils sont 5 travailleurs sociaux hors murs oeuvrant dans les communes Lancy, Perly et Bardonnex.

Ils se sont répartis dans diverses actions, dont les contacts emplois jeunes dont s'occupe M. Demierre. Ils font des tournées en bus et font également des sorties.

Concernant les problèmes du quartier, les TSHM essaient de trouver des solutions, mais ils ne sont là que depuis le mois de janvier 2008. Il n'est donc pas évident de gagner la confiance des jeunes et le meilleur outil qu'ils ont actuellement est le lien qu'ils tissent petit à petit avec ces jeunes. Il est évident que les TSHM n'ont pas de baguette magique pour trouver une solution dans l'immédiat. Cependant, avec la mise à disposition par la Mairie de l'arcade du Point de rencontre et l'engagement d'une jeune personne pour travailler avec les TSHM, l'idée de créer un café communautaire pourrait être une des solutions. Sur ce projet, M. Cadoux nous donne un peu plus de détails à savoir :

- Ouverture 3 soirs par semaine, les mardis, jeudis et vendredis de 18 h 30 à 22h30.
- Présence de 3 personnes pour l'accueil des jeunes
- Coin bar où seront vendues des boissons sans alcool
- Mise à disposition de jeux, d'un flipper, d'une télévision

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

Pourquoi ne pas proposer des repas pour une somme de 3 ou 4 Frs que l'association pakistanaise ou des habitants pourraient préparer? L'idée serait de créer des liens entre les habitants du quartier et les jeunes. Pour cela, les TSHM ont l'intention de faire un appel avec des flyers auprès des habitants. Certes c'est un projet un peu plus ambitieux.

M. Demierre précise que cette dernière proposition interviendrait dans un 2ème laps de temps. Mais dans l'immédiat, l'idée est de ne pas créer des animations hyper sophistiquées qui coûteraient cher, mais de faire un lieu de vie simple, où on peut boire un café, regarder un match à la TV. Certes, peut-être que les jeunes ne vont pas se déplacer physiquement du jour au lendemain dans le local. Par contre, quelques-uns vont venir et il y aura un effet boule de neige. Tout se joue par influence entre les différents groupes.

M. Lance dit qu'il faudra alors que la Commune s'entende avec la police pour que l'on soit plus strict au niveau des occupations des allées de l'Etoile-Palettes.

Mme Schelker souligne que les jeunes qui traînent jusqu'à point d'heure sont en rupture sociale. Mais elle est très optimiste quant au concept de café communautaire qui a déjà fait ses preuves dans d'autres communes (Onex et Bernex). Les jeunes vont pouvoir venir auprès des TSHM qui vont essayer de leur proposer lors des discussions, des petits jobs.

M. Cadoux pense qu'effectivement c'est par ce biais que l'on peut faire comprendre aux jeunes que dans la vie, il n'y a pas que traîner jusqu'à point d'heures.

En conclusion, M. Lance tient à remercier l'Association des Habitants de Lancy Sud pour son esprit d'ouverture en ayant accepté de mettre à disposition cette arcade pour le projet. La réunion de ce soir aura été l'occasion de voir que tout le monde essaie de travailler, main dans la main. On entend beaucoup de reproches, que la Commune ne fait rien par rapport à la situation à l'Etoile Palettes, ce qui n'est pas le cas. Depuis le mois de novembre, la Commune essaie de mettre en place un projet et elle souhaiterait que tous les acteurs, habitants, commerçants, conseillers municipaux, concierges, police, ASM voient dorénavant le côté positif.

**c) Visite des nouveaux locaux au 62, avenue des Communes-Réunies**

=====  
Mme MARCHIANDO présente le sujet : Les participants sont invités ensuite à visiter de façon informelle les nouveaux locaux de l'AHLS. Ils sont situés au 1er étage. Composés d'une cuisine et de plusieurs salles de différentes grandeurs ainsi que d'une terrasse, l'Association aura donc à disposition des locaux plus spacieux que son ancienne arcade. Ils seront partagés avec le Collectif Palettes. Ce dernier projeterait d'offrir un peu plus d'animations que ce qui est proposé actuellement à la maison Civiq, du fait de pouvoir disposer d'un espace un peu plus vaste de ce qui existe actuellement.

**14. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES - Séance du 11 mars 2009 -  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Visite des locaux de l'Épicerie Solidaire**

=====  
Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Mme Aeschbach responsable de l'épicerie présente son équipe composée d'une quinzaine de bénévoles. Elle explique ensuite le fonctionnement de l'épicerie. Les marchandises vendues proviennent essentiellement de l'Association Partage, de l'Association Maraîchère de Genève et des Laiterie Réunies. Que la nourriture est destinée aux plus démunis. Pour accéder à ce

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

service, le bénéficiaire doit présenter une attestation du service social de Lancy ou de l'Hospice Général. Elle est valable 8 semaines et des réévaluations sont régulièrement demandées par l'épicerie solidaire afin d'éviter tout abus.

Mme Aeschbach précise qu'il y a également une boutique d'habits, lesquels proviennent de particuliers ou de bourses aux vêtements. Concernant le prix des marchandises, elle explique que les bénéficiaires doivent payer Fr. 1.-- le sac de nourriture ou Fr. 5.-- le sac de vêtements. Les prix pratiqués sont des forfaits quel que soit le nombre d'articles acheté. Pour terminer, à titre indicatif, elle mentionne que l'épicerie a reçu depuis décembre, 382 paquets de pâtes, 238 plaques de chocolats, 188 bouteilles d'huiles etc.

M. Demierre du service social de Lancy rappelle que l'épicerie solidaire a remplacé la banque alimentaire qui se trouvait à l'école des Palettes et qui a été dissoute, il y a plusieurs années. Il précise que l'Association Partage, qui est une association créée par le service social de la Ville de Genève, redistribue de la nourriture également dans des structures à Onex, Vernier et bien évidemment en Ville de Genève.

Un commissaire demande combien de personnes fréquentent l'épicerie et quels sont leurs profils. Mme Aeschbach répond qu'il y a entre 150 et 170 personnes ce qui représente entre 30 et 40 familles. Il y a énormément de familles monoparentales dont certaines ont jusqu'à 7 enfants, des réfugiés fréquentent également l'épicerie et, pendant une certaine période, les jeunes étaient également très nombreux.

Un commissaire demande si les bénévoles ont quelqu'un vers qui se tourner pour parler de leurs préoccupations et de ce qu'ils vivent au sein de l'association.

Mme Aeschbach répond qu'il y a une séance régulière où les bénévoles ont la possibilité de s'exprimer. Elle cite le cas de certains bénévoles qui ont été perturbés par l'expérience de plusieurs ressortissants d'ex-Yougoslavie. Elle pense que l'association Pluriel va être contactée à l'égard de cette problématique.

M. Demierre précise que les bénévoles de l'association ne sont pas confrontés aux mêmes problèmes que les assistants sociaux, qui eux rencontrent souvent des difficultés liés aux problèmes d'argent ce qui n'est pas le cas de l'épicerie qui ne fournit que de la nourriture et des habits.

Mme Aeschbach est vivement remerciée pour ces explications. Elle est également félicitée pour son travail. Les bénévoles sont également remerciés.

**b) Audition de M. Jay, professeur au cycle d'orientation des Marais**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : En préambule, M. Jay, accompagné de M. Deckert et de 3 écoliers dit être là dans le but de remercier la commune d'avoir soutenu ce projet et de le présenter. M. Baertschi précise que c'est une décision du Conseil administratif qui a puisé l'argent du fonds des 0,7 % dédié à cet effet.

M. Jay explique que l'idée initiale du projet, était de sensibiliser les écoliers à un projet axé sur les valeurs. Une commission d'éthique a été constituée et une classe de 8ème a été choisie pour mener à bien cette expérience. Après avoir été sensibilisés, les élèves ont réussi à réunir la somme de Fr. 3'000.-- grâce à des ventes diverses et ont ainsi permis de faire venir en Suisse le directeur d'une école du Burkina Faso.

M. Deckert, représente l'Association bénévole Michèle qui existe depuis 15 ans. A sa création, le but était d'aider une école en pleine brousse. La première action avait été de réunir les infrastructures et de récolter des fonds. Les bâtiments sont rudimentaires et le but était que l'école puisse par la suite s'autofinancer. Il précise que l'idée du voyage s'est ensuite ajoutée au projet de base des écoliers. C'est l'Association Michèle qui a pris en charge le côté logistique du voyage. Il est précisé encore que les élèves ont pu réunir la somme de Fr. 38'500.--, pour la construction de l'édifice et Frs 12.500.-- pour son équipement.

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

Grâce à ces fonds récoltés, une bibliothèque a pu être construite, il s'agit d'un bâtiment bioclimatique, ce qui permet de baisser la température de quelques degrés. Il propose à la commission de visionner un film sur le voyage réalisé par Kevin, un élève du Cycle.

A l'issue du film, les élèves présents racontent qu'un tel voyage leur a ouvert les yeux sur l'importance de l'école et la disparité des moyens mis à disposition selon les pays. Que cela leurs a permis de tisser des liens d'amitié et qu'ils avaient réalisé la chance qu'ils avaient de pouvoir étudier dans des structures appropriées.

M. Deckert précise que d'autres projets sont à l'étude : la construction de 3 classes, un centre d'apprentissage professionnel dédié à la mécanique et à la couture.

Une commissaire demande quels sont les projets pour le futur. M. Jay répond que l'idée serait de pouvoir mener à bien un projet similaire tous les trois ans. Mais un projet à court terme vise à finaliser la bibliothèque cette année.

Ce projet a également été présenté à l'ACG. M. Deckert conclut en rappelant que la difficulté de tels projets provient du fait qu'en premier lieu, il faut convaincre les parents d'envoyer les enfants à l'école car souvent, les enfants doivent aider les parents aux travaux des champs. Ce qui n'est pas toujours évident. Mais le principal obstacle porte sur le fait que des familles sont tentées de vendre leur lopin de terre, afin d'améliorer leur quotidien et par là même de s'éloigner des villes et l'on constate que plus le domicile est éloigné des écoles, plus les résultats scolaires des enfants diminuent. La commission remercie vivement MM. Jay, Deckert ainsi que les élèves pour leur présentation.

**c) Divers**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Une commissaire signale que l'ACG a indiqué que les animatrices des classes gardiennes ne faisaient plus les devoirs dans les écoles. Elle demande si malgré tout quelque chose est réalisé dans ce domaine.

M. Demierre répond qu'il y a une structure mise en place, mais qu'il s'agit d'une action limitée. Qu'il faut s'inscrire auprès des maîtres de classe et que cela se déroule seulement quelques jours par semaine après l'école. Il précise également que ce sont des enseignants volontaires qui s'occupent des devoirs selon un tournus.

M. Baertschi distribue un document concernant le rôle ainsi que les devoirs des représentants de la Commission sociale dans les 5 centres gérés par la FAS'e. Il porte également mention de la rémunération forfaitaire de chaque représentant délégué dans l'un des 5 centres de la commune.

Un rapide tour de table fait ressortir que des précisions sont encore à apporter à ce document.

**15. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 12 mars 2009 -  
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL****a) Audition de M. J.-M. Python, président du club Euroboules**

=====

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

M. TEMEL présente le sujet : Le Président accueille M. Python et M. Jaccoud. M. Python indique qu'il est président du Club depuis 10 ans. Le club se trouve à l'avenue Eugène-Lance, il a été fondé en 1979. Il a avec le temps obtenu la possibilité d'installer une buvette. Il précise que le club compte 49 licenciés et 120 sympathisants. Il signale que le club propose une animation tous les lundis après-midi pour les anciens du quartier. Il remarque que c'est une vingtaine de personnes qui viennent y participer. Il mentionne encore que le club organise également le Grand Prix de la Ville de Lancy tous les ans depuis 1982 à la ferme Marignac.

Il rappelle par ailleurs que le club est champion genevois en triplé par équipe, qu'une femme est vice-championne genevoise et un cadet champion suisse de précision. Il ajoute que plusieurs concours ont été gagnés et que le club est passé en ligue B et qu'il a maintenant de fortes chances de passer en ligue A. Il signale que de petits concours sont également organisés en interne et que le club participe au Noël de Lancy et au Téléthon à Plan-les-Ouates, faute de boulodrome à Lancy. Il signale que les 2 et 3 mai se déroulera le championnat dames pour fêter les 30e ans du club. Il déclare alors que le regret est de faire s'entraîner les membres sur plusieurs sites, notamment à la Queue-d'Arve et à Plan-les-Ouates. L'idéal serait de couvrir le site actuel, le club a participé au Bol d'Or en 1994 et 1996.

M. Jaccoud dit que le club a six terrains pour le moment. Il remarque que l'idéal aurait été d'utiliser le terrain aux Palettes, là où se trouve le chalet.

M. Jaccoud signale encore que le club fait partie de l'Association Genevoise et de la Fédération Suisse et qu'il y a donc un certain nombre de règlements à suivre.

M. Renevey rappelle alors que ce club est l'un des plus grands du canton et qu'il fonctionne très bien, Il précise que le Conseil administratif était favorable à la demande de subvention pour leur tournoi, il remarque par ailleurs qu'une ligne budgétaire est prévue pour créer une couverture sur le terrain actuel. Il mentionne que l'étude est en cours afin de savoir si c'est réalisable.

**b) Audition de M. R. Etienne, président du club Yen-Dô**

=====

M. TEMEL présente le sujet : Le Président accueille ensuite MM. Etienne et Vuissa. Il ajoute que la Commission a appris les différents événements de ces derniers mois.

M. Etienne rappelle ensuite que le Dojo du Lancy Palettes s'est scindé l'année passée, et que les parents des enfants qui faisaient du judo et de la gym se sont retirés pour suivre M. Vuissa qui est licencié.

Il remercie alors la mairie qui lui a permis de continuer les activités au cours de l'été dernier. Il mentionne ensuite que 45 enfants sont inscrits pour le judo et 60 pour la gym. Il rappelle également que la salle où se déroulent ces activités mesure 100 m<sup>2</sup> et que les jours les plus occupés comptent quelques 78 enfants. Le club rencontre des problèmes de locaux et qu'il n'est plus possible de cibler les cours. Le premier club bloque le Yen-Dô et ce dernier ne peut pas entrer dans la Fédération Suisse. Le club a déjà accepté deux enfants issus d'une famille défavorisée en leur offrant les cotisations.

M. Renevey s'est engagé pour trouver une solution au problème des locaux et déclare encore qu'il est évident qu'il existe un manque de salles d'arts martiaux qui est généralisé. Il était souhaitable de ne pas inviter les deux clubs le même soir. Il ajoute que le club adverse est invité lors de la prochaine Commission.

**c) Divers**

=====

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

M. TEMEL présente le sujet : M. Renevey déclare qu'il y aurait, semble-t-il, une volonté entre les deux présidents des clubs de football de fusionner. Il ajoute qu'il s'agit des premiers pas et que le sujet reste très émotionnel.

Pour le 40ème anniversaire de la piscine de Lancy, M. Renevey déclare que la date retenue est le 29 août et qu'un programme est en cours d'élaboration.

**16. RESOLUTION « POUR UNE PLACE DU 1ER-AOUT CONVIVIALE ET ANIMÉE »**

M. MATHIEU : Avec les beaux jours du printemps qui reviennent, l'immeuble des Courtillets commence à être de plus en plus emménagé par ses futurs habitants, le parking souterrain va être ouvert et sûrement moins de véhicules en surface sur la place du 1er-Août. On remarque aussi qu'il y a peut-être une volonté de fermer la place du 1er-Août à la circulation. Donc, les Verts estiment que c'est le moment de réanimer cette place qui a été pendant longtemps un immense bouchon de circulation, qui a été pendant longtemps un chantier, et ce serait très bien que la Ville de Lancy donne un signe positif pour que la place du 1er-Août puisse être festive pour les habitants de Lancy qui vont dans tous les commerces locaux, et surtout pour les nouveaux habitants de l'immeuble des Courtillets.

Donc, c'est dans ce sens-là que les Verts vous présentent cette résolution. On aurait l'intention, cela a été dit, que quelque chose puisse être mis en place pour cet été déjà, régler le problème de la circulation. On n'est pas complètement opposés à ce que cette résolution soit renvoyée à la Commission des affaires sociales.

M. FAVRE : Je suis désolé, mais cette résolution ne propose absolument rien, elle parle d'emploi jeunes. Quels sont ces emplois qu'ils proposent, peut-être enlever les pavés ! Qu'est-ce que pourraient faire ces jeunes comme emploi jeunes sur cette place ? Il n'y a absolument rien, si ce n'est aider les personnes âgées à porter leurs courses dans leurs voitures ; autrement, je ne vois vraiment pas le but de cette résolution. Le groupe Démocrate-chrétien n'entrera pas en matière, nous ne demandons même pas le renvoi en commission. Revenez avec une résolution beaucoup plus concrète, qu'il y ait vraiment quelque chose, parce que là, demander au Conseil administratif des actions conviviales, en général les emplois pour les jeunes, on s'excuse, mais on ne voit pas quelles actions vous souhaitez.

En premier, il faut régler le problème de la circulation, pour moi ce n'est pas le cas, il y a plusieurs variantes qui sont à l'étude, aucune n'a été définie. Ce que nous souhaitons c'est que des places soient conservées sur la place du 1er-Août pour l'accès aux commerces, en plus des places dans le parking, pour cela, nous serons intransigeants à ce sujet. Pour le reste, on est ouvert à la discussion, mais la convivialité pour les emplois jeunes, nous ne voyons absolument pas le lien.

M. ANNEN : Je ne vais pas enfoncer un peu plus le clou, laisser un peu de boulot aux jeunes pour cet été, sur ce que vient de dire M. Favre, mais je le rejoins tout à fait. Je trouve malheureusement que cette résolution est un peu floue, je me réjouis pour redonner un peu de convivialité qu'on en parle concrètement avec le groupe des Verts, qu'il nous fasse des propositions concrètes, plutôt qu'une résolution vague comme celle-là. C'est pour cela que le groupe Libéral-Radical n'entrera pas en matière sur cette résolution, il attend un projet plus abouti.

M. GOLAY : Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Si le groupe des Verts veut redonner une âme à la place du 1er-Août, qu'il en donne déjà une à cette résolution. Effectivement, il n'y a rien de concret, venez avec un dossier bien ficelé et on pourra toujours en discuter. Notre groupe, on l'a dit dans notre programme électoral, est aussi pour des emplois jeunes, on est intervenu à ce sujet lors d'une séance plénière dans les Divers. On est tout à fait favorable aux emplois jeunes, mais là, il n'y a rien de

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

consistant. On peut très bien aussi placer la place du Château, la place des Ormeaux dans le même débat. Il n'y a rien du tout, et notre groupe n'entrera pas en matière.

M. LUSSI : Je crois qu'il est inutile d'appuyer davantage, le groupe UDC n'entrera pas en matière. Ce qui me dérange sur le fond, ce n'est pas l'absence de propositions, bien que souvent, nous sommes très critiques, c'est presque, pas un camouflet, dire au Conseil administratif que rien ne se fait actuellement, ni dans l'emploi et autres et que la panacée pour cette année, ce serait la place du 1er-Août. Je crois que beaucoup de choses se font quand même, donc le groupe UDC n'entrera pas en matière, comme tous les autres, il attend quelque chose de plus concret.

M. MATHIEU : C'est extrêmement évident, les idées, les Verts en ont, mais je crois qu'il faut arrêter le mélange perpétuel des rôles. Ce n'est pas parce que M. Calabrese est architecte qu'il va expliquer à M. Côte ce qu'il doit faire, ce n'est pas parce que M. Progin est policier, qu'il va expliquer aux ASM ce qu'ils doivent faire.

La Ville de Lancy a une administration qui doit développer des projets ; dans ces projets, il y a des études de faisabilité, dans les projets, il y a des gens qui doivent travailler. Je ne suis que Conseiller municipal de la Ville de Lancy, et pas du tout chef du service social, donc c'est pour cela que cette résolution est extrêmement large. C'est à l'administration de proposer ce qui se fait de mieux pour les jeunes actuels dont l'administration s'occupe. Donc évidemment, si on peut faire aussi quelque chose à la place du Château, aussi à la place des Ormeaux, aussi aux Palettes, aussi aux Morgines, c'est bien évident que les Verts sont d'accord avec cela.

C'est exactement dans ce sens que j'ai fait cette résolution, pour que l'administration puisse travailler et que nous gardions, nous, le travail de Conseiller municipal qui insuffle des projets qui sont appliqués par le Conseil administratif.

***Résolution refusée par 19 non - 9 oui - 2 abstentions.***

**17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

Mme RICHERT : Je voudrais informer que nous lançons, dès ce soir, une pétition pour continuer d'appuyer le mécontentement par rapport à la suppression de la ligne 17, malgré les courriers adressés par le Conseil administratif, malgré la résolution lancée par le groupe Démocrate-chrétien, rien n'a été fait. Donc ce soir, nous voulons lancer et nous espérons que beaucoup parmi nous, parmi le public, seront d'accord de signer pour manifester notre mécontentement et notre désir, nous citoyens de Lancy, troisième ville du canton. Nous sommes en droit d'attendre que nous puissions avoir un accès direct, non seulement sur la rive gauche, mais aussi sur la rive droite, et une fréquence des trams de moins de 10 minutes, comme c'est actuellement souvent plus de 10 minutes. C'est le moins de la part de transports publics performants.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Je me permettrai de préciser pour l'assistance que cette liste est apolitique, elle n'est pas lancée au nom des Verts.

Mme CORMINBOEUF : Il m'a été signalé que des parents d'enfants fréquentant l'école du Petit-Lancy sont préoccupés de la dangerosité à traverser la route de Chancy, à la hauteur de la place des Ormeaux. En effet, il n'y a plus de feux et personne pour aider les enfants à traverser, ni patrouilleuse scolaire, ni ASM. Il paraîtrait que cette suppression des feux serait effective jusqu'au 31 mars. Cette information est-elle juste ? Et si oui, y aurait-il un moyen de sécuriser cette traversée de route aux heures où les enfants se rendent à l'école et en sortent ?

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

Mme DILONARDO : Mon divers n'est pas très populaire au sein de ce Conseil, mais il est cependant justifié par le nombre de personnes concernées dans cette commune !

Je m'exprime en tant que propriétaire de chien, promeneuse et habitante, pour la région du Petit-Lancy village. Il semblerait en effet qu'au Grand-Lancy le dossier « chien » ne soit pas aussi aigu. La décision d'interdire les chiens dans la majorité des parcs lancéens par le Conseil administratif est en vigueur depuis mars 2008, cela fait donc une année.

Ce dernier avait promis un bilan après justement une année. Je tiens à souligner la pose plus que tardive d'un nombre impressionnant de panneaux. Pour le seul parc Louis- Bertrand, il y en a 7 !!!

Quel bilan peut-on demander ?

- Le nombre de contraventions dressées durant ce laps de temps ?
- Sur la propreté des parcs ?
- Le nombre de petits sachets rouges, verts ou noirs distribués, utilisés à bon escient ou pour en faire des bombes à eau ?

Mon bilan personnel est le suivant : il concerne plus spécialement ce même parc. Les propriétaires sont égaux à eux-mêmes, les respectueux des lois et les autres. Par contre, et c'est là où réside le problème, j'ai perdu de vue une quinzaine de personnes, que je voyais régulièrement promener leur animal. Ces personnes se rencontraient, parlaient et animaient le quartier. Je sais qu'il y a au moins une de ces personnes qui a déménagé sous des cieux plus tolérants, en France voisine, pour promener en toute tranquillité son petit animal.

Ce sont essentiellement des personnes âgées qui respectent, contre vents et marées les lois, qui sont donc pénalisées et ainsi contraintes à ne fréquenter que les trottoirs, par ailleurs de moins en moins accueillants en ces temps de travaux intensifs. Le Conseil administratif avait avoué il y a un an qu'il n'avait pas pris en compte le côté social de ce sujet brûlant.

Messieurs les Conseillers, je vous en conjure, il est encore temps, puisqu'il y a un bilan à rendre, d'adoucir cette loi maximaliste, prise à l'époque dans l'urgence, il est vrai, et qui n'est pas en accord avec la politique de nos Conseillers administratifs qui se déclarent pourtant toujours contre les extrêmes de toutes sortes.

M. LUSSE : Je m'adresse au Conseil administratif, c'est une question qui n'aura certainement pas de réponse ce soir, mais j'aimerais qu'elle soit menée soit en Commission des travaux et constructions, soit en Commission des finances et gestion des immeubles locatifs. En participant à des débats sur un sujet d'actualité, le CEVA, et par un représentant de leurs services, j'ai été étonné d'apprendre que dans les deux gares, les coûts ne sont pas entiers, et que certains aménagements, dont les aménagements extérieurs, seraient à la charge des communes. J'aimerais savoir si vous êtes au courant de ceci, si vous avez déjà un début d'enveloppe est-ce que l'on peut fixer le montant qui serait alloué, étant donné qu'on nous dit, que si tout va bien, vers 2014, on pourrait être concernés.

M. ZEHFUS : Juste un petit rappel, puisque j'ai été en charge de réunir le maximum de participants pour la course pédestre des Conseillers municipaux qui aura lieu le 25 avril. Alors, j'attends encore des inscriptions, je rappelle, le 25 avril à 16.45 heures, 4 km, c'est grosso modo 300-400 calories brûlées.

M. AUGSBURGER : Vu la convivialité de ce Conseil et n'ayant pas peur des « pitbulls », je reporte mon départ prévu cet été à une date ultérieure, sauf bien sûr, si le boulodrome est sous toit.

Plaisanterie mise à part, je crois que chacun d'entre nous a des droits et des devoirs et que, dans les devoirs, il y a celui de mémoire qui me semble être occulté par certains.

Autre sujet pour remercier M. Lance, le nombre d'amendes infligées à la place du Château ne me réjouit pas, mais si la prévention ne suffit pas, il est clair que c'est le seul moyen dissuasif. Merci de poursuivre

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

cette démarche aussi le week-end et de mettre une interdiction de parcage devant le portail à l'entrée du parc Tressy-Cordy, le panneau actuel d'interdiction de circuler n'apportant rien, les véhicules ne pouvant y accéder.

Enfin, nous nous réjouissons d'entendre notre Maire nous communiquer les mêmes bonnes nouvelles qu'en Ville de Genève sur les bonis financiers de 2008.

M. STUDER : J'ai constaté au chemin des Semailles que les immeubles 1 et 1A étaient quasiment terminés, que le no man's land que représente le chemin des Semailles au niveau de la chaussée est en train de se mettre en place, avec la rénovation du goudronnage. Je me permets d'intervenir au sujet des places de stationnement, ou considérées comme telles, devant le 4 et 6, chemin des Semailles, devant les immeubles qui appartiennent à la commune, où normalement le stationnement est interdit. Il y a un panneau dans ce sens, donc, soit le stationnement est interdit, à ce moment-là, on prend les mesures pour que ce soit le cas, soit on enlève le panneau et on en fait une zone de stationnement qu'on délimite clairement, sachant que malheureusement, pour nos locataires des immeubles 4 et 6, le seul moyen pour eux de se stationner, c'est malheureusement à cet endroit-là. Merci de faire le nécessaire.

M. FAVRE : Comme on finit de bonne heure ce soir, juste une remarque concernant la séance de l'aménagement du territoire qui aura lieu mercredi prochain. On va traiter entre autre du sujet de la Chapelle-les-Sciers, on avait demandé que tous les groupes s'expriment sur 9 points concernant la problématique, question qui s'est posée afin de faire des amendements à l'arrêté qui va être voté. Comme un groupe n'était pas présent, qu'il se prépare bien, qu'il regarde bien ce procès-verbal pour pouvoir répondre à ces questions, pour éviter que les débats en plénière soient trop longs.

M. LANCE : Concernant l'intervention de Mme Corminboeuf, j'ai pris note de la dangerosité de la traversée de la route de Chancy, au niveau de la place des Ormeaux. Il faut rappeler qu'il n'y a jamais eu de patrouilleuse scolaire à cet endroit, mais effectivement, je vais en parler demain matin avec M. Scaglioni pour voir ce que l'on peut faire dans l'urgence. Je dirai que, dans ces cas-là, peut-être nous informer plus rapidement par e-mail, pour qu'on soit un peu plus efficace pour rétablir la situation.

Concernant l'intervention de Mme Dilonardo, le bilan après une année au niveau de l'interdiction des parcs où il y a des jeux d'enfants aux chiens, vous dire qu'aucune personne n'a été amendée depuis une année, donc cela est clair et net. Nos ASM ainsi que nos agents de parcs ont fait un énorme travail de prévention, de discussions avec les propriétaires de chiens. Les propriétaires sont souvent compréhensifs, mais encore plus souvent agressifs envers nos agents, c'est un peu malheureux par rapport à la situation.

Maintenant que tous les panneaux sont posés dans ces zones, les ASM ont reçu l'ordre d'amender les récalcitrants.

Concernant l'intervention de M. Augsburg, effectivement la révision des comptes 2008 se termine cette semaine, donc nous devons laisser la fiduciaire faire son travail. Je ne suis pas en mesure de vous présenter les comptes 2008 ce soir. Tout ce que je peux vous dire, et comme nous l'attendions, évidemment les recettes fiscales 2008 sont excellentes par rapport aux 3 premiers trimestres de l'année, évidemment, ce n'est pas le cas pour le dernier trimestre, ce n'est surtout pas le cas en 2009 et certainement pas en 2010. Les charges sont parfaitement maîtrisées en 2008, ce qui fait qu'effectivement, nous aurons un excellent résultat au 31 décembre 2008. Je vous communiquerai ce résultat, avec le détail des comptes, lors de la séance du mois d'avril, et éventuellement à la Commission des finances du 20 avril prochain.

**Séance ordinaire du 26 mars 2009**

**18. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : J'ai débuté en poésie, je terminerai de même, par cette citation du poète et pamphlétaire britannique du 17<sup>e</sup> siècle, John Milton : « En cette saison printanière de l'année, quand l'air est doux et plaisant, ce serait une injure à la nature et vraiment dommage de ne pas aller dehors voir sa magnificence et partager sa façon de relier le ciel et la terre » et j'en profite pour féliciter, par votre biais M. Guerrero, le service des parcs et promenades pour leur travail, c'est un vrai bonheur que de se balader ces jours-ci, notamment au bord de l'Aire, où l'on peut contempler de très beaux aménagements en mobilier urbain, tant pour les humains que pour les oiseaux.

Je vous souhaite également de belles fêtes pascales le mois prochain, vous signale à ce propos, l'exposition des œuvres de mosaïque de Mme Garcia, une animatrice bien connue de la villa Gaimont et aurai plaisir à vous retrouver le 30 avril.

Je vous souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21 heures 35.

**La Secrétaire :**

**Lucia BARBEY**

**La Présidente :**

**Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**